

Séance du 06 mars 2019 - 18h00

Délibération N°2019/009
Date de convocation : 14 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-huit, le 06 mars 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Théâtre René Ledieu à Le Cateau Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (64 titulaires - 1 suppléant) :

Alexandre BASQUIN

Yannick HERBET

Nathalie GAVE

Laurent LOIGNON

Brigitte ROLAND – BEC

Dominique LAMOURET

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Bernard POULAIN

Alain RIQUET

Sandrine TRIOUX

Gilles PELLETIER

Jean – Claude GERARD

Karine ELOIR

Annie DORLOT

Serge SIMEON

Pascal COQUELLE

Francis GOURAUD

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Stéphane JUMEAUX

Axelle DOERLER

Vincent WAXIN

Virginie LE BERRIGAUD

Christian Payen

Jean-Pierre THIEULEUX

Thierry WALEMME (S)

Alban BAJODEK

Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOST

Francis STOCLET

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Patrice BONIFACE

Charles BLANGIS

Bruno MANNEL

Pascal FOULON

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Pascal ROELS

Daniel FIEVET

Jean Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre – Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Francis LEBLON

Agnès BERANGER

Denis COLLIN

Anne Sophie MERY – DUEZ

Liliane RICHOMME

Martine THUILLIEZ

Gerard TAISNE

Bernard PLET

Jean – Louis CAUDRELIER

Laurent COULON

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Laurence RIBES

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU

Jean-Paul CAILLIEZ

Membres excusés (2) :

Marc PLATEAU, Bertrand LEFEBVRE

Membres absents 3() :

Isabelle PIERRARD, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE,

Membres ayant donné procuration (4) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Hubert DEJARDIN à Michel HENNEQUART, Jean- Pierre RICHEZ à Frédéric BRICOUT, Chantal WAYEMBERGUE MAHY à Daniel FIEVET

Madame Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

Objet : Avenant à la Convention EPF

L'établissement Public Foncier Nord Pas de Calais a mis en œuvre son programme pluriannuel d'intervention 2015-2019.

A ce titre une convention-cadre de partenariat a été établie entre L'EPF et la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis en date du 12 mai 2015.

Cette convention décline le programme d'intervention de l'EPF sur le territoire communautaire et les modalités de partenariat.

L'intervention de l'EPF étant sollicité pour de nouvelles opérations, l'article 5 relatif au programme d'intervention doit ainsi être modifié comme suit :

Ajout au titre de l'article 5 au titre du fonds « constitution du gisement du renouvellement urbain » des opérations suivantes :

- ***Boussières en Cambrésis – corps de ferme (convention pré opérationnelle)***
- ***Ors – Café de la place (convention pré opérationnelle)***

Ajout au titre de l'article 5 au titre de l'axe « foncier de l'habitat et du logement social » de l'opération suivante

Maretz – centre bourg (convention opérationnelle)

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre de partenariat. Les autres articles restent inchangés.

Monsieur le Président sollicite donc l'accord de l'assemblée pour l'autoriser à signer l'avenant devant intervenir ainsi que tous documents afférents à cette affaire étant précisé que le financement de ces opérations incombent exclusivement aux communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 11 mars 2019
et de la publication le 11 Mars 2019

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 11 mars 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 – 2019

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD – PAS DE CALAIS
ET
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS ET DU CATESIS**

**AVENANT N°5
A LA CONVENTION-CADRE SIGNÉE LE 12 MAI 2015
PORTANT SUR UN AJOUT D'OPERATIONS**

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par son président, Monsieur Serge SIMEON, agissant en vertu d'une délibération du conseil communal du ci-après dénommée la communauté d'agglomération ;

ET

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, représenté par Madame Lorraine BAILLY, sa directrice générale, agissant en vertu de la délibération n°2015/39 du conseil d'administration du 17 mars 2015, ci-après dénommé l'EPF ;

Il est convenu ce qui suit :

L'intervention de l'EPF étant sollicitée pour de nouvelles opérations par les communes de Boussières-Cambrésis, de Maretz et d'Ors, l'article 5 relatif au programme d'intervention de l'EPF sur le territoire de la communauté d'agglomération est modifié de la façon suivante :

ajout, au titre du fonds « constitution du gisement du renouvellement urbain », de l'opération suivante :

- ***Boussières-en-Cambrésis – Corps de ferme (convention pré opérationnelle)***
- ***Ors – Café de la place (convention pré opérationnelle)***

ajout, au titre de l'axe « foncier de l'habitat et du logement social », de l'opération suivante :

- ***Maretz – Centre-bourg (convention opérationnelle)***

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre de partenariat. Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Beauvois-en-Cis, le

Pour la Communauté d'agglomération
du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMEON
Président

A Lille, le.....

Pour l'Etablissement Public Foncier
Nord – Pas de Calais

Lorraine BAILLY
Directrice générale